

ABONNEMENT.

Saumur :	
12 mois	30 fr.
6 mois	16
3 mois	9
Poste :	
12 mois	35 fr.
6 mois	18
3 mois	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR, 8
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste.
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . .	20 c.
Réclames, — . . .	30
Faits divers, — . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 MAI

Chronique générale.

CONSEIL DES MINISTRES.

Dans le conseil des ministres tenu samedi, M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, a annoncé à ses collègues que l'incident du Bosphore égyptien était arrangé, et que M. Saint-René Taillandier avait effectué sa rentrée au Caire, où il allait recevoir la visite de Nubar-Pacha.

Sur le conflit anglo-russe il leur a fait connaître qu'il y avait en ce moment un échange d'observations entre les Cabinets de Londres et de Saint-Petersbourg.

Le Conseil a ensuite examiné les divers projets de loi venant en discussion.

Il a été décidé que le ministre de l'intérieur demanderait dans les deux Chambres la mise à l'ordre de jeudi de la loi sur les récidivistes.

Les autres projets de loi, tels que le projet sur les incompatibilités, sur l'armée coloniale, viendront en discussion dans un très-bref délai.

Le projet de loi sur le rétablissement du scrutin de liste ne soulevant pas d'objection au sein du Conseil des ministres, on en demandera l'adoption sans changement.

Les deux premières séances de la Chambre seront employées au tirage des bureaux et à l'élection des membres des commissions devenues incomplètes.

La question des grâces a soulevé une longue discussion. Le Conseil s'est trouvé divisé, et n'a pu se mettre d'accord que pour n'accorder la grâce qu'à Louise Michel. Ils ont trouvé que le prince Kropotkine et les autres condamnés pour les affaires de Montceau-les-Mines se trouvaient dans une situation particulière par suite des explosions de dynamite.

DÉPÊCHE DU GÉNÉRAL BRIÈRE DE L'ISLE.

Hanoï, 1^{er} mai, 9 h. soir.

» La moitié des commissaires chinois se sont mis en route par terre de Phu-Doan sur Thuang-Quan. Ils me font connaître qu'ils ont déjà rencontré les généraux chinois et que tout se passera bien même avec Lin-Vinh-Phuoc.

» D'autre part, le vice-roi du Yunnan ayant reçu la notification des préliminaires fait savoir que le décret impérial sera exécuté aux dates convenues.

» J'ai chargé les commissaires de régler la date précise de la remise de Thuang-Quan entre nos mains.

» M. Rocher, commissaire français des douanes chinoises, est arrivé à Hanoï pour se mettre à ma disposition jusqu'à la fin de l'évacuation.

CURIOSITÉ LÉGITIME.

Le National a publié dernièrement une note sur laquelle l'armée serait heureuse, croyons-nous, d'avoir quelques explications qui, nous le croyons encore, lui sont dues.

M. Hector Pessard, qui est un homme sérieux, se dit, malgré les démentis de l'Agence Havas, « en mesure d'affirmer que la nouvelle du retour en France du colonel Herbinge est absolument exacte. Il ajoute que cet officier s'est embarqué à bord d'un transport à destination de Toulon.

Cependant, il est certain que l'ordre de retour de cet officier n'a pas été donné par le ministre de la guerre, qui n'a jamais songé à prendre une semblable mesure. Si donc M. Herbinge revient en France, c'est ou sur sa demande, ou par ordre du général Brière de l'Isle. Celui-ci n'a d'ailleurs donné aucune explication sur ce fait dans ses télégrammes de service.

Toute l'armée connaît le colonel Herbinge, elle sait que c'est un de ses plus vaillants officiers, un des chefs dans lesquels on a la confiance la plus légitime tant au point de vue de sa sollicitude pour ses soldats dans la vie en campagne que pour le sang-

froid et l'entrain qu'il déploie pour les mener au feu. Elle n'admet donc pas que le colonel Herbinge ait demandé à quitter un poste de guerre. Ces choses-là ne se font pas dans l'armée.

Mais elle sait aussi que le colonel Herbinge est fort antipathique à une certaine fraction du parti républicain, dont il a, au prix d'une effroyable blessure à la tête, quelque peu contenu les élans pétrolards, et elle se demande non peut-être sans raison si le retour en France dont, chose au moins singulière, « le général commandant en chef ne fait pas mention dans ses rapports de service », n'est pas dû à des causes absolument étrangères au service militaire.

Et on ne saurait blâmer cette curiosité.

L'AUMONIER MILITAIRE.

Les radicaux ont cherché à soulever des protestations contre la nomination de M. l'abbé de Boude au poste d'aumônier militaire au Tonkin. Ils ont surtout déclaré qu'aucun crédit n'étant alloué au budget pour ce service, M. l'abbé de Boude ne pouvait être admis à toucher de rétribution.

M. l'abbé de Boude, qui n'ambitionnait autre chose que de se rendre auprès de nos soldats, a déclaré par avance qu'il n'accepterait aucun traitement.

C'est par pur dévouement qu'il rejoint nos pauvres soldats. On lui saura gré des consolations qu'il s'efforcera de leur prodiguer.

Quel est le ministre de la République qui voudrait fonctionner à ce prix ?

LE « BOSPHORE ÉGYPTIEN ».

Sur l'invitation du gouvernement égyptien, qui lui est parvenue samedi matin, M. Saint-René Taillandier a quitté Alexandrie dans la journée et est arrivé le soir au Caire.

Il a dû se concerter aussitôt avec Nubar-Pacha pour fixer le jour où sera faite la visite officielle de réparation à la France. Elle

aura lieu, croyons-nous, incessamment.

Les colonies européennes ont appris avec satisfaction le retour de M. Saint-René Taillandier : un grand nombre d'Européens sont venus ce matin saluer notre chargé d'affaires et le féliciter de l'heureux dénouement des réclamations de la France.

Demain, sans doute, on sera fixé sur la date et les détails de l'entrevue.

LA QUESTION DE MADAGASCAR.

Les ministres ont déclaré qu'ils croyaient indispensable de mener l'expédition à bonne fin. L'amiral Galiber lui-même, malgré ses dispositions devant l'ancienne commission, lesquelles étaient défavorables à l'entreprise, se rallierait, en l'état actuel, à l'idée de continuer et de terminer l'expédition.

BUDGET DES CULTES.

La commission du budget a discuté le budget des cultes.

Au début de la séance s'est produit un curieux incident. M. Jules Roche, rappelant que M. Goblet, le nouveau ministre des cultes, était un partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, a demandé qu'on ajournât toute discussion jusqu'à ce que le ministre ait été entendu. Il a fait observer, en effet, que la décision que la commission était appelée à prendre varierait forcément suivant qu'on se trouverait en présence d'un budget transitoire précédant une séparation ou d'un budget permanent.

Le rapporteur, M. Maunoury, a dit qu'il était autorisé à déclarer que le ministre acceptait le budget préparé par son prédécesseur. Il a ajouté que M. Goblet persistait dans son opinion en faveur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais que le ministre persistait à considérer, comme il l'avait dit récemment à la tribune de la Chambre, qu'avant d'opérer la séparation il importait de régler, par des lois, la situation des ministres et des édifices du culte.

Le rapporteur a ajouté que le ministre,

43 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

XVI

LA MAISON ABANDONNÉE.

Le succès avait dépassé mes espérances ; j'avais retrouvé mon père, j'avais la conviction que ma mère vivait encore, et cependant j'éprouvais une sorte d'abattement que je ne m'expliquais pas. Était-ce la lassitude que l'on éprouve souvent au moment d'atteindre le but ? Était-ce le regret de m'éloigner de mon père ? Je ne sais, mais j'étais triste et marchais dans la campagne fleurie à côté de Mariette sans lui adresser un mot.

— Monsieur Renaud, me dit-elle, pourquoi êtes-vous soucieux ? Je suis persuadée que nous réussirons.

— Je le crois aussi ; mais continuez de me nommer Fernand et de me tutoyer, c'est plus sûr pour éviter les soupçons.

Je me pliais à tous ces détails du passé. Ils sont comme autant de points de repère qui confirment mes souvenirs. J'ai besoin de sentir la réalité, car je me prends parfois à croire que je suis le jouet d'un rêve.

Nous ne tardâmes pas à arriver au bord du Blavet, presque à l'endroit où je l'avais traversé à la nage. A travers les arbres, j'aperçus les murs de la Châtaigneraie.

— Si je pouvais y pénétrer, me dit Mariette, un quart d'heure de conversation avec ma mère nous aiderait sans doute beaucoup dans nos recherches.

— Vous croyez qu'elle connaît la retraite de ma mère ?

— Je ne sais, mais si quelqu'un peut nous renseigner, c'est elle. Depuis plusieurs générations, notre famille tenait à ferme la Châtaigneraie ; il en est résulté entre les maîtres et les fermiers un attachement réciproque qui faisait que nous étions accueillis dans la maison de ton père comme des amis. M^{me} la marquise connaissait le dévouement de ma mère ; quand tu naquis, elle était à son chevet. Toutes les deux crurent que nulle servante ne veillerait avec plus de sollicitude que moi sur ton berceau, que je me ferais un devoir sacré de justifier par mon zèle la confiance qu'on plaçait en moi. Hélas ! ni l'une ni l'autre ne pouvaient prévoir que je m'en rendrais si indigne.

— Sans doute, ma mère a gardé rancune à la vôtre.

— De ma trahison ? Je ne le crois pas. D'ailleurs, elle devait se dire que par moi seule elle avait l'espoir de retrouver son fils. Jusqu'à ces derniers temps, je n'ai revu ni l'une ni l'autre. J'ai écrit à

ma mère, ignorant qu'elle était mariée ; je crains bien que ma lettre ne soit tombée entre les mains de son second époux.

En descendant la rive gauche du Blavet, nous arrivâmes au pont qui relie les deux rives, non loin de son embouchure. Nous y trouvâmes une assez grande animation provoquée par un des incidents qui avaient suivi l'affaire de Quiberon. Des troupes le traversaient ; il y avait un va-et-vient de gens marchant en sens inverse. Retourner sur nos pas eût été plus périlleux que de continuer ; nous poussâmes en avant, en ayant soin de marcher à distance. Je remarquai un homme qui fixait obstinément ses regards sur moi, et je crus me rappeler que je l'avais vu dans la Châtaigneraie ; c'était sans doute un des serviteurs de Tanguy ; je me sentais mal à l'aise sous son regard. Comme il faisait une chaleur étouffante, il s'épongeait le front et tenait son chapeau à la main. Mariette, par une maladresse calculée, le fit tomber à terre ; il poussa une exclamation de colère, et Mariette, sans paraître s'en apercevoir, lui tendit la main en répétant :

— La charité, mon bon monsieur, pour une pauvre femme sans ressources.

Pendant qu'il se baissait pour ramasser sa coiffure qui roulait sous les pieds des passants, je profitai de son mouvement pour me glisser dans la foule.

Une longue avenue précédait la première porte de Lorient. Je ne savais si je devais m'y engager ; je m'arrêtai et me dissimulai autant que possible, en me donnant les apparences d'un fâneur qui n'a rien de mieux à faire qu'à satisfaire sa curiosité. Mariette me rejoignit et s'approcha de moi comme pour me demander l'aumône.

— J'ai aperçu, me dit-elle, le tisseur qui prenait la route d'Hennebont, sans doute pour aller livrer sa marchandise ; il ne me pas reconnue ; je vais profiter de son absence pour me rendre à la Châtaigneraie et voir ma mère ; attends-moi dans le cabaret que tu vois là-bas.

C'était dans les faubourgs, en dehors des fortifications. Je me trouvais au milieu d'une population de marins. Les expressions avec lesquelles je m'étais familiarisé sur la flotte de Brest et à la pointe du Raz me furent très-utiles ; je pus me mêler à leur conversation et me faire passer pour un des leurs. Je restai là longtemps ; je vis enfin revenir Mariette ; elle n'était pas seule, une femme marchait à côté d'elle, s'appuyant sur son bras. Celle-ci était bien vieille ; je fus frappé de l'expression de bonté que présentait sa figure. Mariette me la présenta en me disant :

— C'est ma mère.

La vieille Madeleine ne pouvait retenir ses larmes ; elle revoyait donc l'enfant qu'elle avait reçu dans ses bras et qu'elle avait cru perdu pour

fidèle à ses opinions, faisait étudier actuellement cette question des préliminaires de la séparation, notamment les mesures de police générale qu'il y aurait lieu de faire voter par les Chambres pour le cas où cette éventualité se réaliserait, mais seulement après l'expiration de la législature actuelle.

La commission du budget a apporté au projet du budget dressé par M. Tirard les modifications suivantes relatives au service des cultes.

Le crédit de 1,400,000 fr. pour le traitement des chanoines, que la Chambre avait supprimé pour 1885 et qu'elle a rétabli à quatre voix de majorité, on s'en souvient, à la suite du Sénat, a été supprimé pour 1886 par la commission. Toutefois la commission a élevé de 200,000 fr. le crédit affecté aux secours pour prêtres âgés et infirmes, de manière à pouvoir donner un secours aux chanoines qui ne trouveraient pas à se replacer comme prêtres ordinaires.

La commission a décidé de diviser en deux le chapitre des desservants et vicaires pour distinguer les crédits affectés à ces deux catégories de prêtres.

Pour les desservants, le crédit demandé par le gouvernement est de 34 millions 1/2, la commission le réduit à 2 millions 1/2 pour vacances présumées d'emploi.

Pour les vicaires, le crédit demandé est de 4 millions. M. J. Roche a proposé de ramener à 6,000 le nombre des vicaires, de manière à préparer la suppression de cette catégorie de prêtres. La commission a supprimé un crédit de 450,000 fr. affecté aux secours aux fabriques.

Enfin la commission a décidé de réduire d'une somme à déterminer le crédit de 600 mille francs affectés à l'entretien des cathédrales, évêchés et séminaires. La réduction portera sur la portion non encore connue qui était affectée aux séminaires.

CONFLIT ANGLO-RUSSE.

Une certaine détente, peut-être momentanée, paraît se produire dans cette question.

Aucun ultimatum n'a été adressé ni par la Russie à l'Angleterre, ni par l'Angleterre à la Russie; deux questions sont traitées séparément dans les négociations entre les deux puissances: la délimitation des frontières et l'incident du 30 mars; le cabinet anglais a proposé à la Russie de soumettre à l'arbitrage la question de savoir si l'arrangement conclu le 17 mars a été violé ou non.

On doutait de prime abord que la Russie acceptât cette proposition; mais, d'après une dépêche que publie le *Journal des Débats*, il n'en serait pas ainsi.

Cette dépêche est venue par Berlin; en voici le texte:

« La proposition d'arbitrage paraît formulée par l'Angleterre dans des termes qui semblent acceptables pour la Russie. On croit dans les cercles politiques que les chances de paix sont sérieuses.

» Il y a un mouvement de détente réelle, et les idées pacifiques gagnent du terrain.

toujours. Près de vingt années avaient passé sur le crime de sa fille; son cœur, éprouvé par tant de souffrances, ne pouvait plus lui en vouloir, elle avait ouvert ses bras à la coupable repentante. Je voulus l'interroger sur celle dont je cherchais la trace.

— Pas ici, me dit-elle, un malheureux hasard pourrait y amener un des serviteurs de mon mari, il ne faut pas que celui-ci soupçonne ma démarche.

— Que ferait-il, s'il la connaissait ?

— Tout ce que la méchanceté et l'avarice pourraient lui conseiller. Maudit soit le jour où j'ai consenti à être sa femme !

Elle nous conduisit vers le rivage; nous arrivâmes à une porte pratiquée dans un long mur. Elle tira de sa poche une clef qu'elle fit jouer dans la serrure.

— C'est par cette porte que j'entrais chez votre mère, me dit-elle. Depuis longtemps elle ne recevait que moi; lorsque cette maison est devenue solitaire, j'ai conservé la clef qu'elle m'avait donnée. C'est la première fois que je m'en sers depuis trois ans; je suis heureuse d'introduire le fils de mes maîtres; vous êtes chez vous, monsieur de Kerhaus.

La porte s'était refermée derrière nous.

J'étais dans un jardin qui avait dû être fort beau lorsque des mains intelligentes l'entretenaient,

» Il ne serait pas étonnant que le déficit de 15 millions annoncé vint accentuer le mouvement de détente; l'opinion populaire anglaise, elle, reste résolument belliqueuse.»

Londres, 3 mai.

Lord Granville a prononcé, hier soir, au banquet annuel des membres de l'Académie royale, un discours dont la teneur était extraordinairement pacifique.

La *Gazette* (allemande) de *Saint-Petersbourg* déclare avoir puisé à une source bien informée des renseignements d'après lesquels la paix peut être considérée comme assurée. Ce journal dit que toute l'action diplomatique que l'Angleterre opère encore actuellement n'est qu'un mouvement de retraite auquel on s'efforce de donner un caractère aussi honorable que possible.

Il est bon de signaler aussi que dans cet ensemble de nouvelles pacifiques le *Télégraphe* apporte la dépêche suivante, qui laisse planer des doutes sur la durée de cette détente:

« La note parue dans le *Daily News*, indiquant une détente sérieuse et des espérances de paix, est officieuse. Personne n'admet qu'elle soit conforme à la réalité de la situation.

» Le général Komaroff et le colonel Alikanoff sont allés de Sarakhs aux défilés de Zulfiar.

» On suppose qu'ils veulent éviter les Afghans et avancer les premiers postes des Russes au pied du Paropamisus.»

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 mai.

La journée continue le travail de consolidation si bien commencé hier. A Londres, les Consolidés se relèvent d'une unité et 3/16, d'un seul bond. Les deux marchés sont animés de la même confiance dans l'avenir: le 3 0/0 est à 78.40, l'amortissable à 80.20, le 4 1/2 0/0 à 107.40.

L'action du Crédit Foncier est très-demandée. Cette grande institution est dans une situation de prospérité sans exemple et fait chaque année des progrès gigantesques. Son terrain d'opération est pour ainsi dire illimité: en effet, la dette hypothécaire s'élève en France à 14 milliards et sera forcément un jour remplacée par l'emprunt au Crédit Foncier.

Les obligations qui sont la représentation des prêts hypothécaires ou communaux ont la solidité de la propriété foncière et de plus, à côté d'un revenu rémunérateur, l'attrait des lots; les nouvelles Obligations Foncières 1885 participent à six tirages par an. Elles ne sont libérées que de 40 fr. et les versements sont échelonnés de manière à permettre à la plus modeste épargne d'amasser les fonds nécessaires.

La Société Générale est excessivement ferme, avec de notables dispositions à la hausse.

L'Est-Algérien est demandé comme actions et comme obligations.

Les Chemins Méridionaux Italiens sont de plus en plus demandés à mesure que le vote des conventions est connu des intéressés. Chacun veut bénéficier le plus largement possible des avantages attribués aux actionnaires et, dans ce but, augmente le nombre des titres qu'il possède.

mais qui présentait alors un aspect de délabrement lamentable. Les allées avaient disparu sous une épaisse couche de gazon; une foule de plantes parasites avaient envahi les carrés et les plates-bandes; des arbustes, se développant spontanément, formaient de véritables fourrés. L'écorce des arbres disparaissait sous la mousse. Le sol était jonché de noyaux, de débris de fruits tombés chaque année sans que nul songeât à les cueillir. Des nuées d'escargots, de limaces, d'insectes voraces couraient dans tous les sens; des mulots, des rats, étonnés d'être dérangés par des importuns, se glissaient dans l'herbe. Les statuette à moitié brisées chancelaient sur leurs piédestaux; le jet d'eau était couvert de l'herbe des marais, un liquide verdâtre et saumâtre croupissait dans la vasque de pierre.

Cet abandon me navrait, j'étais tenté de crier au coin de chaque allée:

— Ma mère, c'est votre fils, pourquoi n'êtes-vous pas là ?

J'étais tellement ému que je ne songeais plus à interroger la vieille Madeline. Elle me conduisit vers la maison; j'y trouvai le même cachet de vétusté et de délabrement. Les volets fermés semblaient à moitié pourris par l'humidité; le lierre et les autres plantes grimpanes formaient sur la muraille un fouillis inextricable.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

Chronique militaire.

On lit dans le *Progrès militaire*:

« D'après une décision du ministre de la guerre en date du 29 mars, tous les jeunes gens incorporés qui se destinent aux Ecoles du gouvernement, pourront recevoir des congés de six mois, après un an de présence sous les drapeaux, lorsque les chefs jugeront que leur instruction militaire est suffisante.

» On sait que, déjà, les candidats à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr pouvaient obtenir, après six mois de service, l'autorisation de concourir pour cette Ecole. Mais comme cette faculté avait pour résultat de les enlever presque entièrement à la surveillance de leurs chefs, ils devront, à l'avenir, se mettre en instance pour se faire délivrer un congé de six mois comme les précédents.

» Ce congé sera probablement renouvelé dans la limite extrême d'un an et peut-être plus.

» Il résulte de cet ensemble de dispositions que, dorénavant, les jeunes gens qui auront manqué leurs examens avant le tirage, auront toute facilité pour continuer leurs études sans préjudice des obligations imposées par la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée.»

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

A la grande satisfaction des agriculteurs, la pluie tombe abondamment depuis deux jours. Hier encore il y a eu un orage, le tonnerre a grondé à diverses reprises.

Ce qui fait le bonheur des uns a causé hier une grande déception aux promeneurs et aux marchands forains. L'assemblée de la Croix-Verte a été contrariée par le mauvais temps, le feu d'artifice a beaucoup perdu de son éclat. On remarque que presque tous les ans la pluie entrave cette réunion.

Nous apprenons que M. Perray, organiste actuellement attaché à l'église de Montreuil-Bellay, vient se fixer à Saumur pour y exercer la profession d'accordeur de pianos.

S'il ne s'agissait que d'un simple établissement commercial, nous n'en parlerions pas ici; mais nous trouvons là une nouvelle preuve de ce que peut l'intelligence jointe au travail, et nous nous étonnons du développement extraordinaire que peuvent atteindre chez l'homme certains sens, tels que ceux de l'ouïe et du toucher, alors que celui de la vue fait défaut.

M. Perray est en effet aveugle de naissance. Élève de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles de Paris, il y est resté dix ans et en est sorti avec le prix d'honneur et la grande médaille qui lui ont été décernés par un jury composé des professeurs du Conservatoire.

A ces titres qui recommandent suffisamment le musicien, M. Perray joint en outre le diplôme d'accordeur de pianos.

Un aveugle bon musicien est chose assez habituelle; mais on ne rencontre pas tous les jours un aveugle se jouant du mécanisme compliqué d'un piano comme le ferait le meilleur et le plus clairvoyant des accordeurs.

Tel est cependant le cas de M. Perray qui a déjà donné du reste plus d'une preuve de son savoir faire à Saumur même.

Ce jeune organiste appartient à l'école du célèbre aveugle Montal auquel est dû le meilleur traité connu sur l'accord des pianos.

M. Perray en un mot est aveugle, et n'en est pas moins un habile accordeur de pianos doublé d'un véritable artiste musicien.

NÉCROLOGIE. — Un des vétérans de la littérature contemporaine, M. Alphonse Toussenet, l'auteur de *l'Esprit des Bêtes*, est mort vendredi soir dans sa quatre-vingt-deuxième année. Il était né à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

Séduit par les théories de Fourier, il vint à Paris, remplit pendant quatre ans les fonctions de rédacteur en chef du journal la *Paix*, puis accepta, en 1847, le poste de commissaire civil à Bouffarick, poste qu'il

abandonna, dès l'année suivante, à l'occasion d'un conflit qui s'était élevé entre l'administration civile et l'autorité militaire.

M. Toussenet fut un des fondateurs de la *Démocratie pacifique*, organe du système phylanthropique; après la Révolution de 1848, il fit partie de la commission du travail instituée au Luxembourg et publia le *Travail affranchi*.

En 1849, M. Toussenet renoua à la carrière politique, et publia *l'Esprit des Bêtes*, le *Monde des Oiseaux*, et de nombreux articles dans le *Globe*, dans la *Bibliothèque des feuilletons* et dans les journaux de chasse. On lui doit aussi quelques livres de chasse. On lui doit aussi quelques livres de polémique courante: les *Juifs rois de l'époque*, *histoire de la féodalité financière*, *Travail et saine éducation*, *Programme démocratique*, etc.

VERRIE. — La décision du 27 mars dernier, par laquelle le conseil d'Etat a annulé les opérations électorales du 4 mai 1884 dans la commune de Verrie, vient d'être notifiée aux parties intéressées.

Un arrêté préfectoral du 28 avril convoque les électeurs pour le dimanche 17 mai, à l'effet de procéder au renouvellement du conseil municipal.

OUVERTURE DE LA LIGNE D'ANGERS
A LA FLÈCHE.

L'installation des agents et employés aura lieu mercredi.

Judi, l'Etat remettra la ligne aux mains de la Compagnie d'Orléans.

L'ouverture aura lieu samedi 9 mai.

M. NELSON-CHIERICO.

Voici en quels termes le *Télégraphe* apprécie le nouveau préfet de Maine-et-Loire:

« M. Nelson-Chierico, qui de la Nièvre va en Maine-et-Loire, n'a rien de commun avec la famille du vainqueur de Trafalgar. C'est le fils d'un directeur d'établissement de bains à Alger. Protégé de M. Thompson. Très-impétueux, joli garçon, fonctionnaire aimable.»

Espérons qu'il ne sera pas seulement aimable et joli garçon, ces qualités seules ne suffisant pas à faire un bon administrateur.

La Société de secours aux blessés militaires, que préside M^r le duc de Nemours, ne discontinue pas ses envois à nos ambulances du Tonkin. Elle a déjà expédié pour 220,000 francs de matériel et d'objets divers tels que matelas, lait concentré, chocolat, vin de quinquina, et dix mille bouteilles de vin de Bordeaux d'une qualité supérieure.

La Société a reçu jusqu'à présent 280,000 francs de dons pour ce patriotique emploi, et chaque jour lui arrivent des souscriptions nouvelles qui lui permettent d'alléger sans relâche les épreuves de nos soldats.

ANGERS.

Concours Hippique. — Quatrième changement d'emplacement pour le concours hippique, qui ne sera établi ni au Haras, ni au Mail de la gare, ni au Champ-de-Mars, occupé par les machines agricoles, mais sur la place Ayrault, devant la gare Saint-Serge. On espère que les chevaux ne seront pas émus par les coups de sifflets des locomotives.

LES PONTONNIERS A CHAUVIGNY.

La petite ville de Chauvigny (Vienne), assez mouvementée en temps ordinaire, vient d'avoir pendant quelques heures l'aspect d'une place de guerre.

En effet, jeudi 30 avril, deux détachements composés des quatre premières batteries du 20^e d'artillerie et du 2^e régiment de pontonniers, accompagnés de tout le matériel nécessaire pour jeter un pont sur la Vienne, ont fait leur entrée en ville. Toute la population s'était portée à leur rencontre.

Vendredi matin, à cinq heures, cette même population, bravant la pluie et le froid, s'était donné rendez-vous sur les deux rives de la Vienne, dans la magnifique vallée où devait se faire l'opération. L'emplacement était admirablement choisi.

Il s'agissait de jeter un pont sur la Vienne pour faciliter la retraite d'une armée, venue de Poitiers.

A la hauteur de la rivière, au Chireuil, la vallée où coule notre petit fleuve peut être

